

CONSEIL PORTUAIRE DE TOULON-LA SEYNE-BREGAILLON

Séance du 3 Juillet 2026

Compte rendu à l'attention des adhérents du CLUIPP

TITULAIRES : 11

M. Laurent ISNARD, Président,
M. François-Xavier DEMOTES-MAINARD, représentant PORTELO, Concession Plaisance,
M. Thomas LEGALL, représentant le personnel de PORTELO, Concession Plaisance,
M. Philippe LE SAUSSE, représentant la ville de La Seyne,
MM. Yann BROUILLARD, Sébastien FERNANDEZ et Nicolas MARCAIS, désignés par l'Autorité Portuaire,
MM. Stéphane BOZZANO et Rémi FREGIER, usagers désignés par la CCIV,
MM. Bernard MOGIN et Marc PROTIN, représentant le CLUIPP

SUPPLEANTS : 5

M. Jean-Brice GALINI, représentant PORTELO, Concession Plaisance,
M. Lionel ROGANI, représentant le personnel des docks,
M. Patrick BELLOEIL, usager désigné par l'Autorité Portuaire,
MM. Gérard MEZOU et Alexandre MALET, représentant le CLUIPP.

INVITES :

Mme Christine ROSSO et MM. Jean-Christophe BARBAGELATA, Thomas BENHENIDA, Jérôme LISSARRAGUE, SA Ports, Toulon la Seyne,
M. Olivier SOUPLET, Commandant du port de Toulon par intérim,
M. Lionel HOULLIER, DDTM,
M. Jacques BAZIN, Base Navale,
M. Charles LORIEUX, Préfecture Maritime,
Mmes Marie-Josée BERMOND et Corinne GAUTIER, DOUANES,
M. Lilian RAHYR, ENVISAN,
Mme Joëlle SOYEUX, Brise Marine,
Mme Sabine COLL, FVANE,

METROPOLE TPM : MM. Alexis VILLEMIN, Alain GAUBERT, Christopher ACKLAND, Olivier CHARDON, Baudouin FERREYRA, Thibault SARDO, et Mmes Bertille MOREAU, Marjorie RIGAUD, Maryline CUESTA, Virginie DADOUN et Valérie UGUEN.

Etant seulement destiné aux membres du CLUIPP, ce compte-rendu ne comprendra que les points concernant la Plaisance ou d'intérêt général.

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Le rôle du Conseil est consultatif : Donner son avis sur les décisions structurelles pour éclairer la prise de décision publique ;
Il réunit des représentants territoriaux, des professionnels du port, des usagers et des autorités qualifiées ;
Il émet des avis sur l'exploitation, la sécurité, les tarifs et les projets d'aménagement du port ;

Il se réunit deux fois par an et pour des raisons de transparence, ses avis sont formalisés dans des comptes-rendus.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

II – PORT SAINT LOUIS DU MOURILLON

1 – RAPPORT D'ACTIVITES :

Le bilan de l'activité a été le suivant :

Passagers : 20 % de l'activité dont

- 15 % à quai
- 5 % au mouillage

Annuels : 80 % de l'activité dont

- 29 % au mouillage et 50 % à quai.

Et en ce qui concerne les recettes de stationnement et d'amarrage (RSA) :

- Pour les annuels :
 - o En 2024 : 104.000 €
 - o Et en 2025 : 103.715 €
- Et pour les passagers :
 - o En 2024 : 49783
 - o Et en 2025 : 64.014

Donc un basculement des recettes au profit des passagers.

C'est en Août que l'occupation du port est maximale (près de 80 %), et en février et Mars qu'elle est minimale (environ 50 %).

Par ailleurs les enquêtes menées auprès des usagers montrent que le taux des usagers satisfaits est de :

- 93 % pour la disponibilité du personnel
- 88 % pour sa réactivité
- 87 % pour le temps d'attente à l'arrivée
- 83 % pour le temps d'attente au téléphone
- Et 87 % pour la clarté et la visibilité des informations.

2 – TRAVAUX REALISES

- Comblement de l'ancienne cale de mise à l'eau pour un coût de 17.117 euros HT
- Remplacement de la chaîne de quai
- Installation de bornes à eau et électrique sur le terre-plein de carénage

3 – TRAVAUX A REALISER

Création à gauche des modulaires existants d'un atelier pour le personnel de TPM et d'installations sanitaires pour les usagers :

- Ces travaux seront effectués pour un usage provisoire, le temps de mener à bien la totalité des études d'aménagement de l'ensemble du port
- L'atelier sera réalisé à l'aise d'un conteneur
- La réception des offres a été accomplie en mai 2026, les travaux débiteront au quatrième trimestre 2026 et dureront un mois
- Le coût sera de 30.000 euros HT.

4 – PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT

Les contraintes environnementales sont lourdes

- La proximité immédiate du Fort Saint Louis, monument historique contraint le projet à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- Les règles d'urbanismes sont strictes
- La Loi sur l'eau impose une règle environnementale lourde
- Il faudra traiter le risque de submersion marine (augmentation de la hauteur des quais

Quatre enjeux ont été identifiés :

1 – Améliorer la qualité du service portuaire, et pour cela :

- Moderniser les infrastructures
- Optimiser le plan d'eau
- Conforter les digues
- Améliorer la sûreté et la sécurité
- Rénover les accès

2 – préserver le patrimoine et le paysage à l'échelle du quartier d'abord et de la ville ensuite, et maintenir l'identité du port ;

3 – Traiter les interfaces ports-Ville et les conflits d'usage ;

4 – Intégrer pleinement la dimension environnementale :

- Respecter la réglementation environnementale (loi sur l'eau),
- Traiter les risques de submersion marine,
- Conserver la certification ISO 18725 : Ports propres actif en Biodiversité

Domaines d'intervention :

1 – Travaux maritimes pourtant sur le dragage et les amarrages

2 – Aménagement des terre-pleins et des réseaux

3 – Travaux d'architecture portant sur le bâti

4 – Travaux d'esthétique urbaine portant sur les passerelles, les grilles et le mobilier urbain

5 – Espaces verts

Avancement :

- Comité de pilotage n°1 du 12 mars 2026 : Délimitation de la zone de projet et analyse des enjeux
- Comité technique du 11 juin 2026 : présentation du projet – lancement de la collecte des données et rédaction du programme de maitrise d'œuvre.
- Le prochain comité technique aura lieu en septembre 2026.

5 – BILAN PORTS PROPRES

Bilan 2025

Le Port Saint Louis du Mourillon a de nouveau été certifié ISO 18725 Ports propres actif en Biodiversité, en 2025

- Valorisation des sédiments : les sédiments du dragage du Port Saint Louis du Mourillon ont été utilisés pour le ré ensablement de plages érodées (plages de Bendor, de Bandol et du Mourillon)
- Il existe un dispositif permettant le suivi du nombre de juvéniles dans les nurseries du Port
- De nombreuses actions ont été menées au niveau de la formation des agents et des plaisanciers,
- Des opérations de nettoyage du port ont été menées par diverses associations.
- Enfin la Métropole TPM a reçu au cours de l'assemblée générale de l'UPACA des troph ées récompensant les démarches environnementales engagées sur ses ports.

Les chiffres :

- La consommation en électricité est passé de 8.768 KVA en 2024 à 10.650 en 2025 à cause de l'augmentation du nombre de carénages
- La consommation en eau est restée stable avec une moyenne de 210 m3

Perspectives 2026

- Agir en faveur de la biodiversité terrestre avec la ligue pour la protection des oiseaux
- Rédaction d'une nouvelle politique de Biodiversité
- Adhésion à l'alliance Posidonia
- Renouvellement des équipements anti-pollution

III– CONCESSION PLAISANCE PORTELO

Rapport annuel 2025

Chiffres clés

- Chifre d'affaires réalisé : 9.879 K€ (+ 14 % par rapport à 2024)
- Nuitées en escale : 203 038 (+3,5 % par rapport à 2024)
- Taux de satisfaction Plaisance escale
 - o vis à vis des équipes : 97.%
 - o Globale : 97.%
- Taux de satisfaction plaisance annuels :
 - o Vis-à-vis des équipes : 98 %
 - o Globale : 88 %
- Investissements en exploitation et améliorations : 896 K€ (414 K€ en 2024)
 - o Entretien et investissements d'exploitation : 896 K€
 - o Préparation du Plan Pluriannuel d'exploitation : 4.67 M€
- Effectif au 31-12-26 : 46 collaborateurs (+ 3 par rapport à 2024)
- 78 Nouveaux contrats annuels distribués.

Environnement : des actions concrètes pour la rade :

- Certification ISO 18725 de l'ensemble des ports
- Collecte et valorisation des déchets
 - o 50 tonnes de déchets dangereux collectés en 2025
 - o 203 Kg de biodéchets en 6 mois
 - o 100 m3 de déchets divers collectés grâce à la brigade environnementale
- Renforcement de la biodiversité : 180 nouvelles nurseries à poissons portant l'ensemble à 321 sur l'ensemble des ports
- Campagnes de sensibilisation active (Rade propre, Ecogeste, et action sur 250 enfants)
- Solutions innovantes : Déploiement de bornes connectées pour le suivi des consommations (eau / énergie) et test d'une unité de dessalinisation d'eau de mer

Résultats financiers 2025

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Ecart
TOTAL PRODUITS D' EXPLOTATION	8 601 529	9 879 390	14,86%
Chiffres d'affaires Exploitation	8 582 598	9 842 333	
CA - Revenus domaniaux - AOT	1 371 160	963 826	
CA - Amarrage Annuel	3 052 567	3 471 499	
CA - Amarrage Escalé	2 827 036	3 469 660	
CA - autres services	297 674	313 129	
CA - Avitaillements	691 484	799 678	
CA - Droits de ports	330 000	505 920	
Autres chiffres d'affaires d'exploitation	12 677	318 622	
Autres Produits d'exploitation	18 930	37 057	
TOTAL CHARGES D' EXPLOTATION	6 969 737	7 877 208	13,02%
Achats	1 365 130	1 336 046	
Services extérieurs	1 655 063	1 000 913	
Autres Services extérieurs	178 478	299 695	
Impôts & taxes	614 421	1 278 350	
Charges de personnel	3 054 724	3 592 086	
Dotations aux amortissements	81 374	191 190	
Dotations aux provisions	20 231	172 246	
Autres charges de gestion courante	316	6 682	
Résultats d'exploitation	1 631 792	2 002 182	
Résultats Financier	-	49 178	
Résultat courant avant impôts	1 631 792	2 051 360	25,71%
Charges exceptionnelles	3 716	-	
Produits exceptionnels	-	130	
Résultat exceptionnel	3 716	-130	
Impôts sur les sociétés	356 352	449 916	
Participation & Intéressement	187 190	225 208	
Résultat net	1 084 534	1 376 366	26,91%

Le Chiffre d'affaires de l'année s'élève à 9.878.390€. L'ensemble des charges représente 7.877.208 € conduisant à un résultat net de 1.376.366 €.

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique en partie par les évolutions tarifaires des années 2024 et 2025, mais également par des recettes exceptionnelles (produits CCI, droits de port).

Les charges augmentent également notamment sur la dotation aux amortissements, sur la masse salariale (recrutements) et sur le poste des impôts et taxes.

Plan pluriannuel d'investissement

	Budget	Comptabilisé fin 2025
Cout Travaux phase 1 & 2	63 016 000,00	395 683,38 €
Frais offres	789 000,00	789 000,00 €
Frais de mise au point	884 000,00	884 000,00 €
Frais de préexploitation	30 000,00	30 000,00 €
Frais de maîtrise d'ouvrage phase 1 & 2	3 234 000,00	35 531,25
Impot taxes assurances	835 000,00 €	- €
Droit d'entrée	2 500 000,00 €	2 441 210,61 €
Total invest. initiaux	71 288 000,00 €	4 575 425,24 €
Frais financiers intercalaires 1 & 2	7 478 000,00 €	97 605,36 €
Provision pour indéxation	2 000 000,00 €	- €
Total brut invest.	80 766 000,00 €	97 605,36 €
Total brut invest. PPI :	80 766 000,00 €	4 673 030,60 €

Après une phase de concertation qui se termine, lancement des études de conception afin de réaliser les dossiers d'autorisations administratives et environnementale en vue de les terminer fin 2026.

Les dépenses 2025 sont essentiellement liées au droit d'entrée, au remboursement des frais de lancement, et aux frais de conception.

Concession Plaisance

Tous les ports sont labellisés

La saison passée a été riche en évènements

La saison qui vient le sera aussi avec notamment :

- 10-17 et 24 Juin : Apéros ponton
- 18 au 20 Juin : Festival street painting quai des pêcheurs Toulon Vielle Darse
- 26 au 28 Juin / Water Rugby
- 27 et 28 Juin Fête de la Saint Pierre à Saint Mandrier
- 28 juin, 10 juillet et 1^{er} Août : joutes provençales à St Mandrier
- 4 et 5 Juillet Fête de la Saint Pierre au Lazaret
- 8 Août et 6 septembre : Joutes SNPM à la Seyne sur Mer
- 19 et 20 Septembre World CleanUp Day
-

Des travaux de modernisation sont en cours

- Toulon Darse Nord du 1^{er} Juin au 31 Juillet pour 948.500 euros
- St Mandrier : réhausse de la digue Est d'octobre à Novembre pour 140.000 €

Questions diverses posées par les membres du CLUPIPP :

Point sur les épaves dans le port de Toulon Vielle Darse, la baie du lazaret, la zone marine (ex SEA) et le port de la petite mer :

Réponse Président Portelo

- Toulon Vielle Darse : 3 bateaux de pêcheurs ont déjà été enlevés et détruits, deux autres devraient être enlevés et détruits avant la fin d'année 2026 (Bateau Léa et Pongo) ;
- Deux voiliers ont été enlevés et détruits ;

- 8 actions de mises en demeure sont en cours dans les ports de plaisance de la rade. Dès la fin de la procédure ils seront enlevés et détruits,
- 21 procédures de mains levées ont été réalisées dans la zone de l'IMS 300 entre port Pin Rolant et le port de la Petite Mer et une discussion a été lancée avec le propriétaire de la barge qui se trouve dans la zone sans AOT ;

DDTM

- Contrôle des mouillages par le bureau ULAM ;
- Zone M1 et M3 : 5 mises en demeure ont été faites. Deux propriétaires ont réagi. Les trois propriétaires qui n'ont pas répondu recevront une mise en demeure préalable à la déchéance de propriété. Ces bateaux seront traités avant la fin d'automne.

Le directeur de la DDTM propose d'organiser une réunion avec les représentants de la zone M1 et M3 au cours de la deuxième quinzaine de septembre 2026. La DDTM souhaite que les numéros d'AOT soient marqués sur les bouées de mouillage.

Représentant de la Marine nationale

- 3 épaves existantes (zone militaire (ex SEA)) : 2 en fin de procédures fin août 2026 seront enlevés et détruits. Concernant la vedette de 14 pieds, la procédure est terminée mais son enlèvement nécessite une recherche de financement par la Marine.

Point relatif au mouillage sauvage dans le chenal d'accès au port de la petite mer

Le conseil portuaire a été informé de la présence d'un mouillage sauvage dans le chenal d'accès au port de la petite mer et du danger afférent pour la sécurité nautique. Le directeur de la DDTM a demandé qu'on lui renvoie les courriels envoyés à l'ULAM afin de prendre l'action à son niveau.

Point relatif aux incivilités qui continuent dans la zone du port du Manteau et de Balaguier :

Le conseil portuaire a été informé du feu qui a été allumé près du bâtiment de l'association du Manteau. M. Philippe LE SAUSSE, représentant la ville de La Seyne, a confirmé que le nombre de patrouilles de la police municipale a augmenté et que toutes incivilités doivent faire l'objet d'une dépose à minima de main courante au commissariat de la Seyne.
